

Objet **TR: Enquête Publique -Révision du PLU Cléry-Saint-André 2018**

De [REDACTED]  
À <enquetepiu@clery-saint-andre.com>

Date 15.10.2018 16:44



- 
- [img-X15155731-0001.pdf \(~561 ko\)](#)
- 

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,  
Dans le cadre de la révision du P.L.U de la commune de Cléry-Saint-André, je vous prie de trouver en dossier-joint la demande que je souhaite porter à l'enquête publique.  
Vous en souhaitant bonne réception,  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.  
Yves GIDOIN

**Monsieur GIDOIN Yves**

à

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur**  
Mairie de Cléry-Saint-André  
94 Rue du Maréchal Foch  
45370 Cléry Saint André

Angers, le 15 octobre 2018

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme  
Commune de Cléry-Saint-André -45370

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Propriétaire de la parcelle 433 et copropriétaire des parcelles 434 et 435 situées 13 rue du Long Boyau à Cléry-Saint-André, je sollicite la révision du P.L.U proposé actuellement afin de les rendre constructibles sur la totalité de leurs surfaces.

En effet, tel qu'établi dans le projet, la zone 1AU devient UJ, ce qui ne permet plus d'envisager l'édification de constructions sur l'arrière des terrains à l'est et entraîne leur forte dévalorisation.

Pour exemple, s'agissant de la parcelle 433, dans la configuration envisagée, seuls 520 M2 seraient constructibles sur les 1172 M2 qui la composent.

L'argument avancé dans le rapport de présentation du P.L.U (p.166) consistant à mettre en avant la pérennité d'exploitations agricoles à cet endroit ne tient pas dans la mesure où le périmètre est constitué de friches non exploitées qui ne présentent aucun intérêt agronomique.

S'agissant des problématiques de circulation à cet endroit et de la sécurisation des voies en choisissant de ne pas augmenter la densité de populations et véhicules sur des voies non calibrées à cet effet, (cf : p166 du rapport de présentation), il sera facile de vérifier que le trafic est généré par des véhicules émanant pour l'essentiel d'autres secteurs de Cléry ou de voitures qui ne sont pas de la Commune.

A l'inverse, situées à proximité de la D 951, ces parcelles bénéficient d'un accès simplifié aux transports en commun et permettraient d'accueillir des constructions tout en respectant un équilibre avec les espaces agricoles et naturels de la commune conformément avec les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.

De nouvelles implantations à cet endroit n'altèreraient en rien le développement des chemins piétons et cyclables et le reclassement s'inscrirait dans le respect des séquences bâties et non bâties en parfaite conformité avec le P.P.R.I de la Vallée de la Loire, sans altérer les écosystèmes et la biodiversité et dans le respect de l'esprit village recherché.

Pour ces raisons, je sollicite la révision de la classification actuelle envisagée dans le P.L.U de **UJ en U** pour la partie située à l'est de ces parcelles **433, 434 et 435** situées au Clos Muzard, 13 rue du Long Boyau afin de les rendre constructibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

 Yves GIDAIN

**Pièces Jointes :**

Extrait du plan cadastral **D.G.F.P**: Extrait du plan cadastral informatisé.

Cartographie Zone **1 AU**.

Extrait Règlement **PLU** de Cléry-Saint-André : Emplacement réservé n°7 ( p :44).

Département :  
LOIRET

Commune :  
CLERY-SAINT-ANDRE

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 24/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

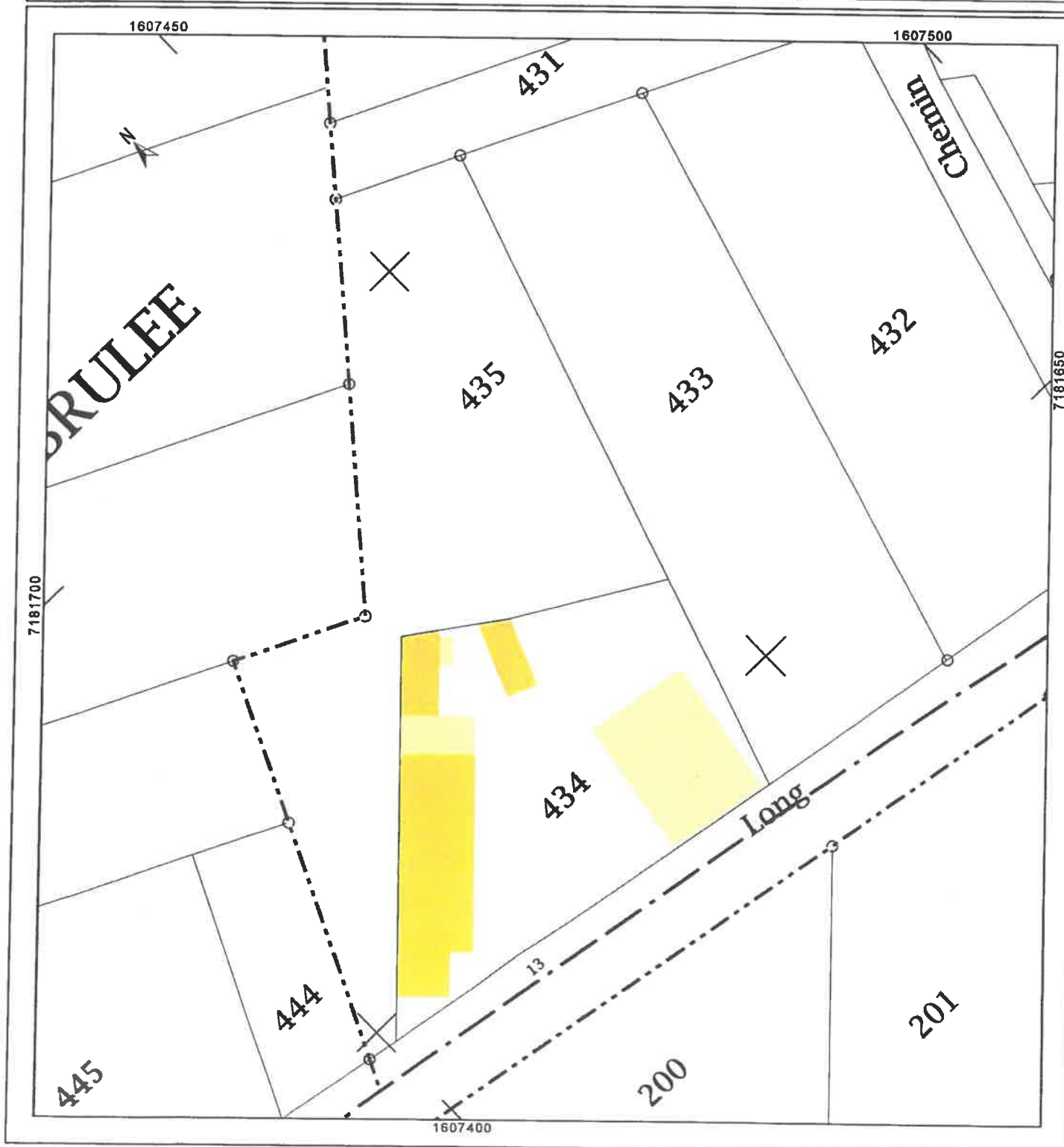
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

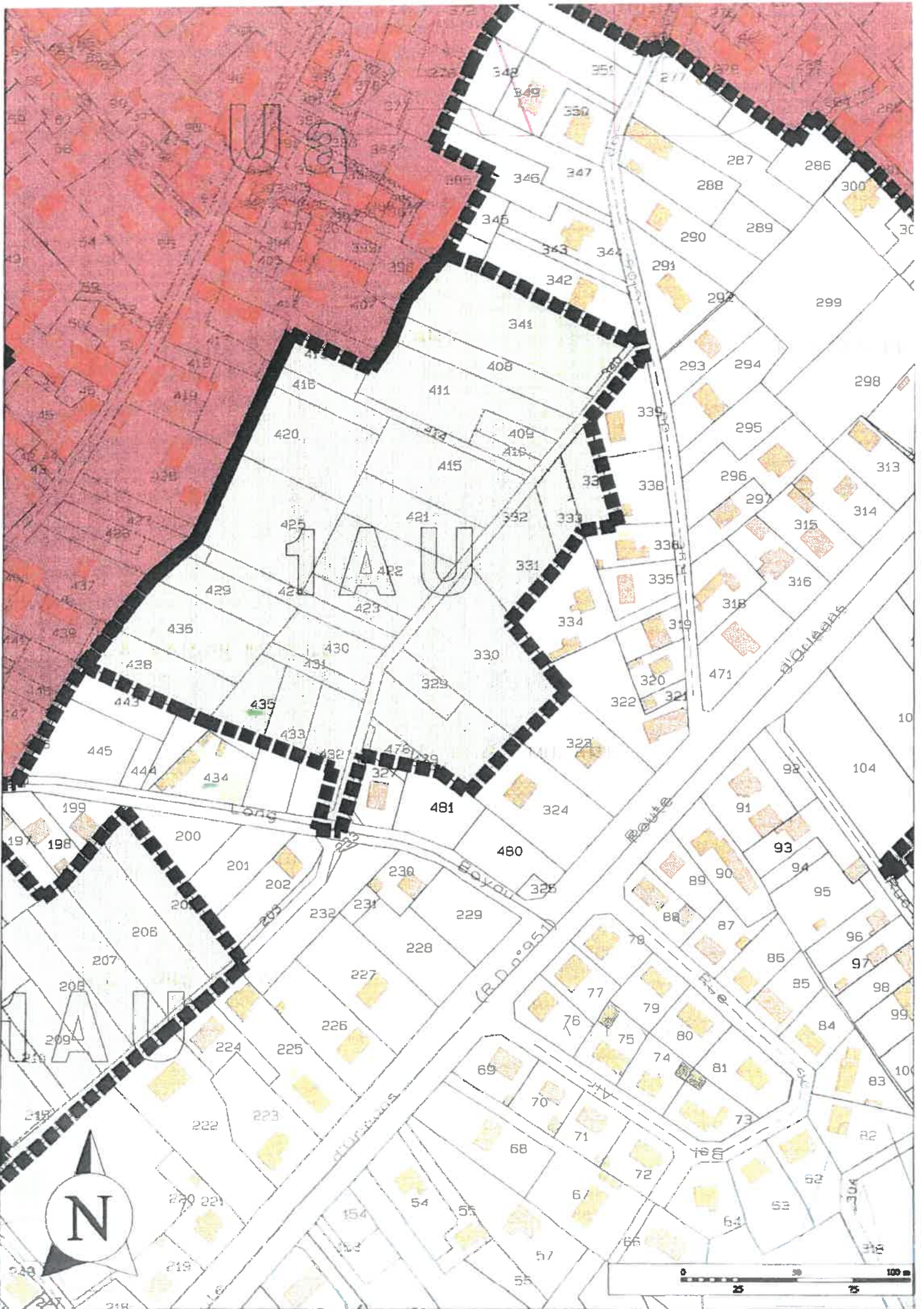
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique de Gestion  
Cadastrale  
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER  
CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042  
45042 ORLEANS CEDEX 1  
tél. 02-38-24-45-76 - fax 02-38-24-45-65  
ptgc.450.orleans@dgfip.finances.gouv.fr

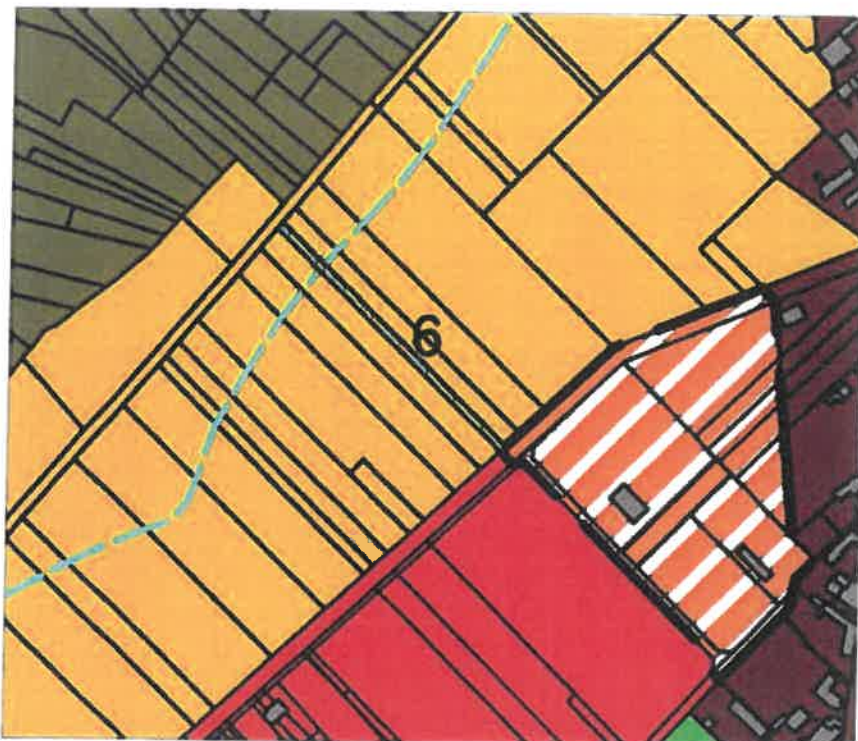
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





**Emplacement réservé n°6**



**Emplacement réservé n°7**



## Reclamation

De: Monique VERRET &lt;[mailto:monique.verret@ovh.net]&gt; Aujourd'hui 10:12



Consorts VERRET

Messieurs Christian et Jean Claude VERRET

Mesdames Françoise VERRET épouse CLEMENT

Et Monique VERRET

Madame, Monsieur

Nous sommes propriétaires des parcelles ZR n° 17 au lieudit « Le Paradis » et AD 12 au lieudit « Le Bourg ».

Nous avons pris connaissance du projet de Plan Local d'Urbanisme prévoyant la réalisation d'un lotissement au lieudit « Le Bourg » et dans lequel les deux parcelles que nous possédons se trouvent incluses.

Nous contestons cette décision pour les motifs suivants :

- Nous avons reçu ces terrains en héritage au décès de nos parents et nous souhaitons vivement à notre tour les transmettre à notre famille proche (nos enfants pour certains d'entre nous et nos neveux pour les autres) dans le but de les aider à favoriser leur installation dans la commune par l'édification d'une habitation selon leur convenance dans le respect des règles du code de la construction.
- Nous vous précisons également que lors du règlement de la succession de notre mère en 2014, nous avons acquitté auprès du Trésor Public des droits de succession sur la base d'une négociation de terrain à bâtir au prix du marché en vigueur dans la commune, les prix proposés par les lotisseurs qui ont tenu à nous rencontrer étant très éloignés de ces prix de marché.
- Pour la parcelle située ZR n° 17, dans le schéma qui est proposé, seule une partie de la parcelle en bordure du chemin du Paradis est incluse dans votre projet, la partie arrière restant notre propriété ne disposera pas d'un chemin de desserte et se trouvera enclavée.

Pour ces motifs nous demandons le classement de nos parcelles actuellement en zone AU en zone U suivant en cela la configuration de la partie sud du chemin du Paradis.

Espérant que notre demande recevra un accueil favorable auprès de vous,

Dans l'attente,

Recevez nos sincères salutations